

# Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

Sont à désigner :

- 3 maires titulaires
- 3 maires suppléants

Seuls des **maires** peuvent être désignés.

Fréquence des réunions :

- **mensuelles**
- Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois

Désignation AMF 29 :

Titulaires	Suppléants
M. Hervé BRIANT <i>Maire de LOGONNA-DAOULAS</i>	M. Jean-Claude GOUIFFES <i>Maire de Saint-Goazec</i>
M. Jean-Marie LE BRET <i>Maire de Pont-Aven</i>	M. Michel LAHUEC <i>Maire de Clohars-Fouesnant</i>
M. Alain DECOURCHELLE <i>Maire de PLUGUFFAN</i>	M. Jean L'HELGOUARC'H <i>Maire de TREMEOC</i>

Mise à jour : juin 2018

## Conseil d'Administration du SDIS 29 (CASDIS)

### Sont à désigner :

- **4** représentants des communes **titulaires**
- **4** représentants des communes **suppléants**

*(Sont éligibles les maires et les adjoints au maire)*

- **4** représentants des EPCI **titulaires**
- **4** représentants des EPCI **suppléants**

*(Sont éligibles les présidents, les membres de l'organe délibérants et les maires des communes membres qui ont transféré à l'EPCI la compétence en matière de gestion des services d'incendie et de secours)*

### Désignation AMF 29 :

- Représentants des communes

Titulaires	Suppléants
M. André QUEAU <i>Adjoint au Maire de PLONEOUR-LANVERN</i>	Mme Emmanuelle RASSENEUR <i>Maire de GOURLIZON</i>
M. Jacques CROGUENNEC <i>Maire de SAINT-MEEN</i>	M. Jean-Yves LE FLOCH <i>Adjoint au Maire de CHATEAULIN</i>
M. Jean-Yves LE GRAND <i>Maire de SAINT-NIC</i>	M. Loïc GUEGANTON <i>Maire de SAINT-PABU</i>
M. Thierry MAVIC <i>Maire de PONT L'ABBE</i>	M. Philippe RONARC'H <i>Maire de POULDREUZIC</i>

- Représentants des E.P.C.I.

Titulaires	Suppléants
M. Didier GOUBIL <i>Vice-Président de Poher Communauté</i>	M. Christian TROADEC <i>Président de Poher Communauté</i>
Mme Bernadette ABIVEN <i>Vice-Présidente de Brest métropole</i>	M. Charles KERMAREC <i>Conseiller communautaire de Brest métropole</i>
Mme Viviane GODEBERT <i>Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise</i>	M. Gilles MOUNIER <i>Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise</i>
M. Bernard GUILCHER <i>Conseiller communautaire de Morlaix Communauté</i>	Mme Christine PRIGENT <i>Conseillère communautaire déléguée de Morlaix Communauté</i>

## Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>FORMATION DITE DE LA NATURE</b>	M. Bruno BORDENAVE <i>Conseiller municipal de Trégunc</i>	M. Dominique DERVOU <i>Adjoint au Maire de Trégunc</i>
	M. Jacques GUILLOU <i>Adjoint au Maire de DIRINON</i>	M. Joël COSTIOU <i>Conseiller municipal de Dirinon</i>
<b>FORMATION DITE DES SITES ET PAYSAGES</b>	M. Dominique CAP <i>Maire de Plougastel-Daoulas</i>	M. Jean-Jacques ANDRE <i>Adjoint au Maire de Plougastel-Daoulas</i>
	M. Christian JOLIVET <i>Maire de Guiler sur Goyen Vice-Président de la C .C. du Haut Pays Bigouden</i>	Mme Geneviève TANGUY <i>Maire du Faou Vice-Présidente de la C.C. Aulne Maritime</i>
	M. Jean-François TREGUER, <i>Maire de Lannilis</i>	M. Claude DARE, <i>Adjoint au Maire de Lannilis</i>
	Mme Emmanuelle RASSENEUR <i>Maire de Gourlizon</i>	M. Thierry MAVIC <i>Maire de Pont-L'Abbé</i>
<b>FORMATION DITE FAUNE SAUVAGE CAPTIVE</b>	M. Jean-Jacques XUEREB <i>Adjoint au Maire de TREGUENNEC</i>	M. Claude DARE, <i>Adjoint au Maire de Lannilis</i>
	M. Yves-Claude GUILLOU, <i>Maire de Saint-Rivoal</i>	M. Roger LARS <i>Maire de Landévennec</i>
<b>FORMATION DITE DES CARRIERES</b>	M. Claude BELLIN <i>Maire de Plomodiern</i>	M. Roger TALARMAIN <i>Maire de Plouguin</i>
<b>FORMATION DITE DE PUBLICITE</b>	M. Nicolas FLOCH <i>Maire de Saint-Pol de Léon</i>	M. Joseph SEITE <i>Maire de Roscoff</i>
	M. Paul GUEGUEN <i>Maire de Confort-Meilars</i>	M. Francis GROSJEAN <i>Vice-Président de Brest métropole</i>

*Mise à jour : 28 avril 2016*

## Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Sont à désigner :

- **3 maires titulaires**
- **3 maires suppléants**

Fréquence des réunions : **au moins deux fois par an**

Désignation AMF 29 :

Titulaires	Suppléants
M. Philippe RONARC'H <i>Maire de Pouldreuzic</i>	M. Pierre LE BERRE <i>Maire de Tréogat</i>
M. Bernard PELLETER <i>Maire de Mellac</i>	M. Jacques JULOUX <i>Maire de Clohars-Carnoët</i>
M. Loïc GUEGANTON <i>Maire de Saint-Pabu</i>	M. Yann LE LOUARN <i>Maire de Coat-Méal</i>
M. Jean-Paul COZIEN <i>Maire d'Edern</i>	M. Jean-Hubert PETILLON <i>Maire de Briec</i>

A noter : Brest métropole a été saisie par le préfet pour désigner un élu titulaire et un élu suppléant

*Mise à jour : novembre 2017*

## Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

Sont à désigner :

- 3 maires titulaires
- 3 maires suppléants

Seuls des **maires** peuvent être désignés.

Fréquence des réunions : **une fois par an**

Désignation AMF 29 :

Titulaires	Suppléants
M. Christophe MICHEAU <i>Maire de Henvic</i>	M. Jean L'HELGOUARC'H <i>Maire de Tréméoc</i>
M. Jean-René LE GUEN <i>Maire de Trémaouézan</i>	M. Didier ROIGNANT <i>Maire de Langolen</i>
M. François HAMON <i>Maire de Saint-Martin des Champs</i>	M. Albert HERVET <i>Maire de Névez</i>

*Mise à jour : 1<sup>er</sup> septembre 2014*

# Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

(Anciennement CDCEA – Commission départementale  
de la consommation des espaces agricoles)

Sont à désigner :

- **2 maires titulaires et 2 maires suppléants**
- **1 président de d'EPCI porteur de SCoT et 1 représentant suppléant**

Fréquence des réunions : **4 à 6 réunions par an**

Mission (art L112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime) :

Cette commission peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces naturels, forestiers et à vocation ou à usage agricole. Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme. Elle peut demander à être consultée sur tout autre projet ou document d'aménagement ou d'urbanisme, à l'exception des projets de plans locaux d'urbanisme concernant des communes comprises dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale approuvé après la promulgation de la [loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014](#) d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Le représentant de l'Etat dans le département charge, tous les cinq ans, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches, qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière.

Désignation AMF 29 (pour la CDCEA en juin 2014) :

	Titulaires	Suppléants
Au titre des maires	M. Christian CALVEZ <i>Maire de Plouvien</i>	Mme Nadine KERSAUDY <i>Maire de Cléden Cap Sizun</i>
	Mme Gaëlle NICOLAS <i>Maire de Châteaulin</i>	M. André GUILLOU <i>Maire de Saint-Evarzec</i>
Au titre des établissements publics de coopération intercommunale porteurs de SCoT	M. Sébastien MIOSSEC <i>Président de la C.C. du Pays de Quimperlé</i>	M. Michel FORGET <i>Vice-Président de la C.C. du Pays de Quimperlé</i>

*Mise à jour : 25 août 2015*

# Commission consultative des gens du voyage

Sont à désigner :

- **5 représentants des communes titulaires**
- **5 représentants des communes suppléants**

Fréquence des réunions : **une fois par an**

Durée du mandat : 6 ans

Désignation AMF 29 :

<b>Au titre de :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Commune</b>	M. Eric LE GUEN <i>Adjoint au Maire de Pont-L'Abbé</i>	Mme Laurence CLAISSE Maire de Landivisiau
<b>EPCI</b>	M. François GIROTTO <i>Conseiller communautaire de Morlaix Communauté</i>	Mme Marie SIMON-GALLOUEDEC <i>Conseillère communautaire de Morlaix Communauté</i>
<b>EPCI</b>	Mme Marie-Claude MORVAN <i>Vice-présidente de la CC du Pays Landerneau-Daoulas</i>	<i>M. Michel FORGET Vice-président de Quimperlé Communauté</i>
<b>EPCI</b>	M. Alain CADIOU <i>Conseiller communautaire de Poher Communauté</i>	M. Jean-Hubert PETILLON <i>Vice-président de Quimper Bretagne Occidentale</i>
<b>Métropole</b>	<i>Mme Tifenn QUIGER Vice-présidente de Brest métropole</i>	<i>M. Robert JESTIN Conseiller de Brest métropole</i>

*Mise à jour : septembre 2017*

# Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

Sont à désigner :

- **2 maires de communes situées dans le périmètre d'un plan de prévision du risque inondation ou leurs représentants**
- **1 maire d'une commune située dans le périmètre d'un plan de prévention du risque mouvement de terrain ou son représentant**
- **2 maires de communes situées dans le périmètre d'un plan de prévision du risque de submersion marine ou leurs représentants**
- **1 président d'une communauté de communes ou d'agglomération située tout ou partie dans le périmètre d'un plan de prévision d'un risque naturel prévisible ou son représentant**

Fréquence des réunions : au moins **une fois par an**

**Désignation AMF 29 :**

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
COMMUNES <i>PPR Inondation</i>	Mme Gaëlle NICOLAS <i>Maire de CHÂTEAULIN</i>	M. Alain PARC <i>Adjoint au Maire de CHÂTEAULIN</i>
COMMUNES <i>PPR Inondation</i>	Mme Agnès LE BRUN <i>Maire de MORLAIX</i>	M. Yvon PREMEL <i>Adjoint au Maire de MORLAIX</i>
COMMUNES <i>PPR Mouvement de Terrain</i>	M. Michel CARO <i>Maire de PORT-LAUNAY</i>	Mme Marie-Luce BEA <i>Adjointe au Maire de PORT-LAUNAY</i>
COMMUNES <i>PPR Submersion marine</i>	Mme Christine ZAMUNER <i>Maire de LOCTUDY</i>	M. Stéphane POCHIC <i>Conseiller municipal délégué de LOCTUDY</i>
COMMUNES <i>PPR Submersion marine</i>	Mme Christian BUREL <i>Conseiller municipal délégué de PENMARC'H</i>	M. François SENECHAL <i>Maire de CAMARET SUR MER</i>
EPCI <i>PPR Risque naturel prévisible</i>	M. Michaël QUERNEZ <i>Conseiller communautaire de la C.C. du Pays de Quimperlé</i>	M. Jean-Yves LE GOFF <i>Conseiller communautaire de la C.C. du Pays de Quimperlé</i>

*Mise à jour : 17 octobre 2014*

# Commission Départementale d'orientation de l'agriculture

Fréquence des réunions : **une fois par an**

A désigner : Le Président de l'AMF 29 ou son représentant

**Désignation AMF 29** :

Titulaire
M. Jacques GOUEROU, <i>Maire de CAST</i>

*Mise à jour : 25 juin 2014*

## **Commission Départementale de suivi sanitaire des zones de production de coquillages vivants**

Sont à désigner :

- **2 maires de communes littorales** ou leurs représentants

Fréquence des réunions : **une fois tous les 3 ans**

Durée du mandat : 6 ans

### **Désignation AMF 29**

<b>Titulaires</b>
<i>M. Roger LARS Maire de LANDEVENNEC</i>
<i>M. Hervé BRIANT Maire de LOGONNA-DAOULAS</i>

*Mise à jour : 25 juin 2014*

## Commission Départementale de suivi des mortalités ostréicoles

A désigner : Le Président de l'AMF 29 ou son représentant

Fréquence des réunions : **une fois par an**

### Désignation AMF 29

Titulaire
M. Roger LARS, <i>Maire de LANDEVENNEC</i> <i>Administrateur AMF 29</i>

*Mise à jour : 25 juin 2014*

## Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection

Sont à désigner :

- 1 maire titulaire
- 1 maire suppléant

Fréquence des réunions : **une fois par trimestre généralement à la Préfecture**

Durée du mandat : 3 ans

Commission pour laquelle le **Quorum** (2 sur 4) **doit être respecté**

### Désignation AMF 29

Titulaire	Suppléant
M. Daniel MOYSAN <i>Maire de CROZON</i>	Mme Gaëlle NICOLAS <i>Maire de CHATEAULIN</i>

*Mise à jour : 11 juin 2014*

# Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère

Elections du mardi 24 juin 2014

Sont à élire :

Pour les communes et EPCI affiliés au CDG 29 :

- **21 représentants des communes affiliées au CDG 29**
- **3 représentants des EPCI affiliés au CDG 29**

Retrouvez ci-après les listes proposées par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère

# LISTES PRINCIPALE ET COMPLEMENTAIRE, PROPOSEES PAR L'AMF 29

## Collège des Communes

<b>Liste Principale</b>		<b>Liste Complémentaire</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>M. Yohann NEDELEC</b> <i>Maire du Relecq Kerhuon</i>	<b>M. Bernard QUILLEVERE</b> <i>Maire de Milizac</i>	<b>M. Olivier BELLEC</b> <i>Maire de Trégunc</i>	<b>Mme Myriam LE LEZ</b> <i>Adjointe au Maire de Plouzané</i>
<b>Mme Christine LE TENNIER</b> <i>Maire de Rosporden</i>	<b>M. Raymond PERES</b> <i>Conseiller municipal de La Forêt-Fouesnant</i>	<b>Mme Michelle HELWIG</b> <i>Maire de Melgven</i>	<b>M. Michel BERTHOU</b> <i>Adjoint au Maire de Pont-Aven</i>
<b>M. Pierrot BELLEGUIC</b> <i>Maire de Kergloff</i>	<b>M. Xavier BERTHOU</b> <i>Maire de Plounévezel</i>	<b>M. Joseph LE GUELAFF</b> <i>Maire de Motreff</i>	<b>M. Joseph LE CALVEZ</b> <i>Maire de Bolazec</i>
<b>Mme Aline CHEVAUCHER</b> <i>Maire de Plouénan</i>	<b>M. Nicolas FLOCH</b> <i>Maire de Saint-Pol de Léon</i>	<b>M. Hervé JEZEQUEL</b> <i>Adjoint au Maire de Saint-Pol de Léon</i>	<b>M. Jean Michel CUEFF</b> <i>Adjoint au Maire de Plouénan</i>
<b>Mme Françoise RAOULT</b> <i>Maire de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec</i>	<b>Mme Françoise FER</b> <i>Adjointe au Maire de Saint-Martin des Champs</i>	<b>M. Jean-Michel PARCHEMINAL</b> <i>Maire de Plounéour-Ménez</i>	<b>M. Thierry PIRIOU</b> <i>Maire de Pleyber-Christ</i>
<b>Mme Marie-Claire HENAFF</b> <i>Maire de Saint-Vougay</i>	<b>M. Jean-Noël STEPHAN</b> <i>Adjoint au Maire de Saint-Vougay</i>	<b>Mme Danielle PHILIPPE</b> <i>Maire de Trézilidé</i>	<b>M. Laurent GUEGUEN</b> <i>Adjoint au Maire de Plouzévédé</i>
<b>M. Frédéric LE LOCH</b> <i>Maire de Plobannaec-Lesconil</i>	<b>M. Guy COLIN</b> <i>Maire de Brélès</i>	<b>M. Gilles SALAUN</b> <i>Maire de Saint-Coulitz</i>	<b>M. Jean-Pierre BROUSTAL</b> <i>Maire de Brasparts</i>
<b>M. Claude BERVAS</b> <i>Maire de Dirinon</i>	<b>M. Jean CRENN</b> <i>Maire de Pencran</i>	<b>M. Jean-Pierre MAREC</b> <i>Adjoint au Maire de Landerneau</i>	<b>M. Marc JEZEQUEL</b> <i>Maire de Saint-Thonan</i>
<b>Mme Françoise BRIAND</b> <i>Adjointe au Maire de Lesneven</i>	<b>Mme Claudie BALCON</b> <i>Maire de Lesneven</i>	<b>M. Jacques JULOUX</b> <i>Maire de Clohars-Carnoët</i>	<b>M. Francis ESTRABAUD</b> <i>Maire de Commana</i>
<b>Mme Marguerite LAMOUR</b> <i>Maire de Ploudalmézeau</i>	<b>M. Gilles MOUNIER</b> <i>Maire de Saint-Renan</i>	<b>Mme Viviane GODEBERT</b> <i>Maire de Locmaria-Plouzané</i>	<b>M. Didier PLUVINAGE</b> <i>Maire de Ploumoguier</i>
<b>M. François HAMON</b> <i>Maire de Saint-Martin des Champs</i>	<b>M. Yves MOISAN</b> <i>Maire de Plouezoc'h</i>	<b>M. Gilbert MICHEL</b> <i>Maire de Sainte-Sève</i>	<b>M. Guy PENNEC</b> <i>Maire de Plourin-Lès-Morlaix</i>
<b>M. Yvon SALEUN</b> <i>Conseiller municipal de Morlaix</i>	<b>Mme Estelle NICOLAS</b> <i>Conseillère municipale de Morlaix</i>	<b>M. Raymond MERCIER</b> <i>Maire de Guiclan</i>	<b>M. Gildas BERNARD</b> <i>Maire de Plounévez-Lochrist</i>
<b>Mme Nathalie BERNARD</b> <i>Maire de Plougasnou</i>	<b>Mme Annie HAMON</b> <i>Maire de Taulé</i>	<b>M. Gurvan MOAL</b> <i>Maire de Guipavas</i>	<b>Mme Hélène LE FUR</b> <i>Adjointe au Maire de Plobannaec-Lesconil</i>
<b>Mme Marie-Françoise CAROFF</b> <i>Adjointe au Maire de Plounévez-Lochrist</i>	<b>M. Jacques LE GUEN</b> <i>Conseiller municipal de Plounévez-Lochrist</i>	<b>Mme Yvette REUNGOAT</b> <i>Adjointe au Maire de Cléder</i>	<b>M. Hervé LE DUFF</b> <i>Adjoint au Maire de Lanhouarneau</i>
<b>Mme Emmanuelle RASSENEUR</b> <i>Maire de Gourlizon</i>	<b>M. Bernard RIOUAL</b> <i>Maire de Plouzané</i>	<b>Mme Laurence FORTIN</b> <i>Maire de La Roche Maurice</i>	<b>Mme Solange CREIGNOU</b> <i>Maire de Saint-Thégonnec</i>
<b>M. Jean-Marie LACHIVERT</b> <i>Adjoint au Maire de Pont-L'Abbé</i>	<b>Mme Christine ZAMUNER</b> <i>Maire de Loctudy</i>	<b>M. Pierre BRUNOT</b> <i>Adjoint au Maire du Guilvinec</i>	<b>M. Loïc LE DREAU</b> <i>Adjoint au Maire de Loctudy</i>
<b>M. Jacques FRANCOIS</b> <i>Maire de Saint-Yvi</i>	<b>M. Guy PAGNARD</b> <i>Adjoint au Maire de Saint-Yvi</i>	<b>M. Yves ANDRE</b> <i>Maire de Bannalec</i>	<b>M. Jean-Jacques PITON</b> <i>Maire de Ploudiry</i>
<b>Mme Elisabeth HILLION</b> <i>Conseillère municipale de Moëlan sur Mer</i>	<b>Mme Jacqueline SABATIER</b> <i>Adjointe au Maire de Scaër</i>	<b>M. Jean-Paul LAFITTE</b> <i>Maire de Querrien</i>	<b>M. Francis STANGUENNEC</b> <i>Adjoint au Maire de Guilligomarc'h</i>
<b>Mme Jeanne MOREAU</b> <i>Adjointe au Maire de Tréméoc</i>	<b>M. Denis LE CORRE</b> <i>Adjoint au Maire de Tréméoc</i>	<b>M. Pierre PLOUZENNEC</b> <i>Maire de Plozévet</i>	<b>M. Georges LOSTANLEN</b> <i>Maire de Guimaëc</i>
<b>M. Alain DONNART</b> <i>Maire de Primelin</i>	<b>Mme Nadine KERSAUDY</b> <i>Maire de Cléden-Cap-Sizun</i>	<b>M. Henri CARADEC</b> <i>Adjoint au Maire de Douarnenez</i>	<b>M. René SOUBEN</b> <i>Adjoint au Maire de Mahalon</i>
<b>Mme Marie-Claude MORVAN</b> <i>Maire de Hanvec</i>	<b>Mme Henriette LE BRIGAND</b> <i>Maire de Coray</i>	<b>M. Roger COLAS</b> <i>Maire de Tréméven</i>	<b>M. Roger MELLOUËT</b> <i>Maire de Pont de Buis Lès Quimerc'h</i>

## Collège des EPCI

<b>Liste Principale</b>		<b>Liste Complémentaire</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>M. Christian CALVEZ</b> <i>Président de la C.C. du Pays des Abers</i>	<b>Mme Marie-Annick CREACH-CADEC</b> <i>Vice-Présidente de la C.C. du Pays des Abers</i>	<b>M. Roger TALARMAIN</b> <i>Vice-Président de la C.C. du Pays des Abers</i>	<b>M. Guy TALOC</b> <i>Vice-Président de la C.C. du Pays des Abers</i>
<b>M. Bernard SALIOU</b> <i>Président de la C.C. de Haute Cornouaille</i>	<b>M. Jean-Hubert PETILLON</b> <i>Président de la C.C. du Pays Glazik</i>	<b>M. Sébastien MIOSSEC</b> <i>Président de la C.C. du Pays de Quimperlé</i>	<b>Mme Marie HERON</b> <i>Vice-Présidente du SIVU des Rives de l'Elorn</i>
<b>M. Michel CANEVET</b> <i>Président de la C.C. du Haut Pays Bigouden</i>	<b>Mme Jocelyne PLOUHINEC</b> <i>Conseillère communautaire de la C.C. du Haut Pays Bigouden</i>	<b>M. Noël COZIC</b> <i>Vice-Président de la C.C. du Haut Pays Bigouden</i>	<b>M. Christian JOLIVET</b> <i>Vice-Président de la C.C. du Haut Pays Bigouden</i>

*Mise à jour : 28 mai 2014*

# Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

Délais : Dépôt de la liste avant **le mercredi 18 juin à 16 heures**, à la préfecture du Finistère (dans les 3 mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux et communautaires)

## A / Formation plénière

Sont à désigner :

### **Collège des communes de population inférieure à la moyenne départementale**

- 8 représentants des communes titulaires
- 4 représentants des communes suppléants

### **Collège des 5 communes les plus peuplées**

- 6 représentants des communes titulaires
- 3 représentants des communes suppléants

### **Collège des communes n'appartenant pas aux 2 catégories précédentes**

- 6 représentants des communes titulaires
- 3 représentants des communes suppléants

### **Collège des EPCI à fiscalité propre**

- 20 élus communautaires titulaires
- 10 élus communautaires suppléants

### **Collège des Syndicats mixtes et intercommunaux**

- 2 délégués titulaires
- 1 délégué suppléant

## Liste proposée par l'AMF 29

Important : l'ordre des élus sur la liste complémentaire indique la première personne appelée à remplacer l'élu titulaire qui aura perdu ses fonctions.

### Collège des communes de population inférieure à la moyenne départementale

Liste principale	Liste complémentaire
Mme Nadine KERSAUDY – Maire de Cléden Cap Sizun	M. Alain DONNART – Maire de Primelin
M. Olivier DULUCQ – Adjoint au Maire de Tréglonou	M. Daniel IMPERI – Conseiller municipal délégué de Saint-Pabu
M. Claude BERVAS – Maire de Dirinon	Mme Geneviève TANGUY – Maire de Le Faou
M. Bernard PELLETER – Maire de Mellac	M. Joseph IRRRIEN – Maire de Garlan
M. André LE GALL – Maire de Saint-Ségal	
M. Jean-Guy GUEGUEN – Maire de Carantec	
M. René GLO – Conseiller municipal de Clohars-Fouesnant	
M. Alain LE QUELLEC – Maire de Quéménéven	

### Collège des cinq communes les plus peuplées

Liste principale	Liste complémentaire
M. Patrick LECLERC – Maire de Landerneau	Mme Isabelle LE BAL – 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Quimper
M. Alain MASSON – Adjoint au Maire de Brest	M. François BESOMBES – Adjoint au Maire de Concarneau
M. André GUENEGAN – Adjoint au Maire de Quimper	M. Bernard GUILCHER – Adjoint au Maire de Morlaix
M. Xavier CALVARIN – 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire de Concarneau	
Mme Agnès LE BRUN – Maire de Morlaix	
M. Marc COATANEA – Conseiller municipal de Brest	

### Collège des communes n'appartenant pas aux 2 catégories précédentes

Liste principale	Liste complémentaire
M. Dominique CAP – Maire de Plougastel-Daoulas	M. Pierre OGOR – Maire de Guilers
M. Nicolas FLOCH – Maire de Saint-Pol de Léon	M. Joseph SEITE – Maire de Roscoff
M. Roger MELLOUËT – Maire de Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h	M. Stéphane ROUDAUT – Maire de Gouesnou
Mme Annie LE VAILLANT – Maire de Pleyben	
Mme Claudie BALCON – Maire de Lesneven	
M. Philippe PAUL – Maire de Douarnenez	

## 2/ Collège des EPCI à fiscalité propre

Liste principale	Liste complémentaire
M. Michel CANEVET – Président de la C.C. du Haut Pays Bigouden	M. Jean-Michel PARCHEMINAL – Conseiller communautaire de Morlaix Communauté
M. Jean-Yves CRENN – Vice-Président de la C.C. du Yeun Elez	M. Jean LE VIOL – Vice-Président de la C.C. de l'Aulne Maritime
M. François CUIILLANDRE – Président de Brest Métropole Océane	M. André TALARMIN – Président de la C.C. du Pays d'Iroise
Mme Aline CHEVAUCHER – Vice-Présidente de la C.C. du Pays Léonard	Mme Bernadette ABIVEN – Vice-Présidente de Brest Métropole Océane
Mme Viviane GODEBERT – Vice-Présidente de la C.C. du Pays d'Iroise	M. Jacques CROGUENNEC – Conseiller communautaire de la C.C. du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes
M. Roger LE GOFF – Président de la C.C. du Pays Fouesnantais	Mme Danièle KHA – Vice-Présidente de la C.C. du Pays de Quimperlé
M. Jacques LE GUEN – Président de la C.C. de la Baie du Kernic	Mme Cécile NAY – Vice-Présidente de la C.C. de la Région de Pleyben
M. Daniel MOYSAN – Président de la C.C. de la Presqu'île de Crozon	M. Alain NICOLAS - Conseiller communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération
Mme Gaëlle NICOLAS – Présidente de la C.C. du Pays de Châteaulin et du Porzay	M. Didier GOUBIL – Vice-Président de Poher Communauté
M. Christian TROADEC – Président de Poher Communauté	M. Roger LARS – Vice-Président de la C.C. de la Presqu'île de Crozon
M. Jean-Luc FICHET – Président de Morlaix Communauté	
M. Henri GOARDON – Vice-Président de la C.C. du Cap Sizun	
M. Jacques LANNOU – Président de Douarnenez Communauté	
M. Sébastien MIOSSEC – Président de la C.C. du Pays de Quimperlé	
M. Jean-Hubert PETILLON – Président de la C.C. du Pays Glazik	
M. Michel PLUCINSKI – Président de la C.C. de l'Aulne Maritime	
M. Bernard SALIOU – Président de la C.C. de Haute Cornouaille	
M. Raynald TANTER – Président de la C.C. du Pays Bigouden Sud	
M. Bernard TANGUY – Président de la C.C. du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes	
M. André FIDELIN – Président de Concarneau Cornouaille Agglomération	

### 3/ Collège des syndicats de communes et des syndicats mixtes

Liste principale	Liste complémentaire
M. Claude BELLIN – Président du Syndicat Mixte de l’Aulne	M. René HENAFF – Président du Syndicat intercommunal d’abattage de la région du Faou
M. Antoine COROLLEUR – Président du Syndicat Départemental d’Energie et d’Équipement du Finistère (SDEF)	

## B / Formation restreinte

L’AMF 29 est invitée par le préfet à recueillir (parmi les membres de la formation plénière – liste principale), les candidats à la formation restreinte dont l’élection a lieu le jour de l’installation de la CDCI.

Ce même jour, seront également élus le Rapporteur Général de la CDCI ainsi que 2 assesseurs.

La formation restreinte se compose de :

- Collège des **Communes** : **10 sièges** dont au moins 2 pour les communes de moins de 2 000 hab
- Collège des **EPCI** : **5 sièges**
- Collège des **syndicats mixtes et intercommunaux** : **1 siège**

Propositions AMF 29 :

**Formation restreinte :**

Collèges	Proposition AMF 29
COLLEGE DES COMMUNES	Mme Nadine KERSAUDY, Maire de Cléden-Cap-Sizun
	M. Olivier DULUCQ, Adjoint au Maire de Tréglonou
	M. André LE GALL, Maire de Saint-Ségal
	M. Patrick LECLERC, Maire de Landerneau
	M. Alain MASSON, Adjoint au Maire de Brest
	M. André GUENEGUAN, Adjoint au Maire de Quimper
	Mme Agnès LE BRUN, Maire de Morlaix
	M. Dominique CAP, Maire de Plougastel-Daoulas
	M. Nicolas FLOCH, Maire de Saint-Pol de Léon
	Mme Annie LE VAILLANT, Maire de Pleyben
COLLEGE DES EPCI	M. Jean-Luc FICHET, Président de Morlaix Communauté
	M. Jacques LANNOU, Président de Douarnenez Communauté
	M. Roger LE GOFF, Président de la C.C. du Pays Fouesnantais
	M. Bernard SALIOU, Président de la C.C. de Haute Cornouaille
	M. Christian TROADEC, Président de Poher Communauté
COLLEGE DES SYNDICATS MIXTES ET INTERCOMMUNAUX	M. Antoine COROLLEUR, Président du SDEF

**Rapporteur Général :**

<b>Proposition AMF 29</b>
Mme Agnès LE BRUN, Maire de Morlaix

**Asseseurs :**

<b>Proposition AMF 29</b>
Mme Nadine KERSAUDY, Maire de Cléden-Cap-Sizun
M. Sébastien MIOSSEC, Président de la C.C. du Pays de Quimperlé

*Mise à jour : 4 novembre 2014*

## Commission Départementale chargée d'établir la liste des commissaires enquêteurs

Sont à désigner :

- **1 maire titulaire**
- **1 maire suppléant**

Commission avec **Quorum à respecter** (la moitié des membres)

- Fréquence des réunions : une fois par an (toute la journée)

- Rôle de cette instance (art D123-41 du code de l'environnement) :

La commission assure l'instruction des dossiers. Elle vérifie que le postulant remplit les conditions requises et procède à l'audition des candidats à l'inscription ou à la réinscription. La commission arrête la liste des commissaires enquêteurs choisis, en fonction notamment de leur compétence et de leur expérience, parmi les personnes qui manifestent un sens de l'intérêt général, un intérêt pour les préoccupations d'environnement, et témoignent de la capacité d'accomplir leur mission avec objectivité, impartialité et diligence.

Nul ne peut être maintenu sur la liste d'aptitude plus de quatre ans sans présenter une nouvelle demande.

Il est procédé à une révision annuelle de la liste pour s'assurer notamment que les commissaires enquêteurs inscrits remplissent toujours les conditions requises pour exercer leur mission.

La radiation d'un commissaire enquêteur peut, toutefois, être prononcée à tout moment, par décision motivée de la commission, en cas de manquement à ses obligations. La commission doit, au préalable, informer l'intéressé des griefs qui lui sont faits et le mettre à même de présenter ses observations.

### Désignation AMF 29 :

Titulaire	Suppléant
M. Daniel MOYSAN <i>Maire de CROZON</i>	M. Christian CORROLLER <i>Maire de PLONEIS</i>

Mise à jour : 20 octobre 2016

## Commission Départementale des objets mobiliers

- Sont à désigner : **3 maires**

- Fréquence des réunions : une fois par an

- Rôle de cette instance (art R612-10 du code du patrimoine) :

Il est institué auprès du préfet de chaque département une commission départementale des objets mobiliers.

Cette commission départementale a pour mission :

1° De veiller à la protection des objets mobiliers situés dans le département, dont l'intérêt au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique rend désirable la préservation, et d'intervenir à cet effet toutes les fois que ces biens se trouvent menacés ;

2° D'étudier et de proposer avec le concours des services déconcentrés chargés des monuments historiques toutes mesures propres à assurer la conservation de ces objets mobiliers ;

3° De susciter et d'entretenir dans l'opinion publique un état d'esprit favorable à la sauvegarde de ces objets mobiliers ;

4° D'émettre un avis sur les demandes de classement et d'inscription d'objets mobiliers autres que les orgues au titre des monuments historiques ainsi que sur les propositions de classement et d'inscription dont le préfet prend l'initiative. Elle émet également un avis sur les demandes ou propositions de classement ou d'inscription d'orgues qui lui sont soumises ;

5° De donner un avis, chaque fois que le préfet le juge utile, sur les projets de transfert, cession, modification, réparation ou restauration d'objets mobiliers inscrits ;

6° D'une façon générale, de donner un avis sur toutes les questions dont elle est saisie par le préfet sur la protection ou la conservation des objets mobiliers.

### Désignation AMF 29 :

Titulaires
M. Jean-Paul COZIEN <i>Maire d'Edern</i>
M. Antoine GABRIELE <i>Maire de Locronan</i>
M. Roger LARS <i>Maire de Landevennec</i>

## Commission Départementale de présence postale territoriale

- Sont à désigner : **4 élus**, répartition des sièges :
- **1 représentant des communes de moins de 2000 habitants**
- **1 représentant des communes de plus de 2000 habitants**
- **1 représentant des groupements de communes**
- **1 représentant des zones urbaines sensibles**

- Fréquence des réunions : une fois par trimestre

- Rôle de cette instance :

La commission départementale de présence postale territoriale donne un avis sur le projet de maillage des points de contact de La Poste dans le département.

Elle propose la répartition de la dotation départementale du Fonds postal national de péréquation territoriale, dans les conditions prévues par le contrat pluriannuel de la présence postale territoriale passé entre l'Etat, La Poste et l'AMF.

Elle est informée par La Poste des projets d'évolution du réseau postal dans le département et des projets d'intérêt local, notamment en matière de partenariats et de regroupements de services incluant La Poste.

### Désignation AMF 29 :

	<b>Titulaires</b>
Communes de moins de 2000 habitants	M. Antoine COROLLEUR <i>Maire de PLOURIN</i>
Communes de plus de 2000 habitants	M. Philippe BRAS <i>Conseiller municipal de PLOUVORN</i>
EPCI	<i>Mme Jocelyne PLOUHINEC</i> <i>Conseillère communautaire de la</i> <i>C.C. du Haut Pays Bigouden</i>
Zone urbaine sensible	M. Hosny TRABELSI <i>Maire Adjoint de Brest</i> <i>en charge du quartier de l'Europe</i>

Mise à jour : 16 mai 2017

# Commission Départementale d'Aménagement Foncier

- Sont à désigner : **8 élus**, répartition des sièges :
- **2 maires de communes rurales titulaires**
- **2 maires de communes rurales suppléants**
- **2 maires ou délégués communaux représentant les communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier titulaires**
- **2 maires ou délégués communaux représentant les communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier suppléants**

- Rôle de cette instance (art 121-2 du code rural et de la pêche maritime) :

Le conseil général peut instituer une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier :

1° A la demande du ou des conseils municipaux des communes intéressées lorsqu'il est envisagé un aménagement foncier agricole et forestier ou une opération d'échanges et cessions de parcelles dans le cadre d'un périmètre d'aménagement foncier ;

2° A la demande des propriétaires ou exploitants de la commune lorsque ceux-ci envisagent de procéder à des échanges et cessions amiables dans les conditions prévues à l'article [L. 124-3](#).

Dans le cas prévu à l'article [L. 123-24](#), la constitution d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier est de droit à compter de la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

## Désignation AMF 29 :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Communes rurales</b>	M. Christophe MICHEAU <i>Maire de HENVIC</i>	Mme Valérie LE DENN <i>Maire de BOTSORHEL</i>
	M. Yves-Claude GUILLOU <i>Maire de SAINT-RIVOAL</i>	M. Jean-Pierre BROUSTAL <i>Maire de BRASPARTS</i>
<b>Communes sous le régime forestier</b>	M. Alain DECOURCHELLE <i>Maire de PLUGUFFAN</i>	M. Ronan L'HER <i>Adjoint au Maire de PLUGUFFAN</i>
	M. Jean-Yves LE GOFF <i>Maire de SCAËR</i>	M. Michel GARO <i>Adjoint au Maire de SCAËR</i>

Mise à jour : 18 juin 2014

**Commissions locales de recensement des votes des élections des membres  
du Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN)  
et du Comité des Finances Locales (CFL)**

Sont à désigner : **2 maires pour chaque commission**

**Désignation AMF 29 :**

<b>Commission de recensement des votes du CFL</b>	<b>Commission de recensement des votes du CNEN</b>
M. Christian KERIBIN <i>Maire de Plogonnec</i>	M. Pierre ADAM <i>Maire de Kernilis</i>
M. Roger LARS <i>Maire de Landévennec</i>	M. Jean-Paul LEDANTEC <i>Maire de Plomelin</i>
<i>La commission s'est réunie le mardi 17 juin 2014 à <u>10 heures</u>, à la préfecture ainsi que le mercredi 5 juillet 2017 à 10 heures</i>	<i>La commission s'est réunie le mardi 17 juin à <u>14h30</u>, à la préfecture</i>

*Mise à jour : mai 2017*

## Commission Départementale de médiation, au titre de la loi relative au droit au logement opposable

Sont à désigner : **4 élus**, répartition des sièges :

- **1 titulaire (élu ou personnel territorial)**
- **1 suppléant (élu ou personnel territorial)**
- **1 représentant des EPCI titulaire**
- **1 représentant des EPCI suppléant**

Rôle de cette instance :

Composée pour une durée de 3 ans, la commission de médiation du département du Finistère est chargée d'examiner les recours amiables portés devant elle, relatifs à l'attribution de logements sociaux ou à l'accueil dans une structure d'hébergement.

Fréquence : réunions mensuelles (sauf juillet et août) mais prise en charge d'une partie des frais de déplacements

**Désignation AMF 29** :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
COMMUNES	M. Didier LENNON <i>Conseiller municipal de QUIMPER</i>	M. Yannick NICOLAS <i>Adjoint au Maire de PLOMELIN</i>
EPCI	Mme Claude BELLEC <i>Conseillère métropolitaine déléguée de BREST METROPOLE</i>	<i>Mme Isabelle MONTANARI Conseillère métropolitaine de BREST METROPOLE</i>

*Mise à jour : 16 janvier 2017*

## Conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest

Fréquence des réunions : au moins **une fois par an** (Réunions sur Nantes)

A désigner : **Un maire ou un président de communauté de communes littorales de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest**, pour siéger au collège des « collectivités territoriales et leurs groupement »

Mission de cette instance (Art L219-6-1 du code de l'environnement) :

Est créé pour chaque façade maritime métropolitaine un conseil pour l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, dénommé conseil maritime de façade. Ce conseil est composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics, des professionnels du littoral et de la mer, de la société civile et des associations de protection de l'environnement. Il se réunit au moins une fois par an.

Le conseil maritime de façade émet des recommandations sur tous les sujets relevant de sa compétence et notamment sur la cohérence de l'affectation des espaces en mer et sur le littoral. Sans préjudice de [l'article L. 923-1-1](#) du code rural et de la pêche maritime, il identifie les secteurs naturels à protéger en raison de la richesse de la faune et de la flore, les secteurs propices au développement des activités économiques, y compris l'aquaculture, et les secteurs pouvant faire l'objet d'une affectation future.

L'avis des conseils maritimes de façade concernés est pris en compte par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du document stratégique de façade prévu à l'article [L. 219-3](#) du présent code et du plan d'action pour le milieu marin prévu à l'article [L. 219-9](#) du même code.

La composition et le fonctionnement du conseil maritime de façade sont définis par arrêté du ministre chargé de la mer.

Désignation AMF 29 :

Titulaire
M. Loïc GUEGANTON, <i>Maire de Saint-Pabu</i>

*Mise à jour : juin 2014*

# Commission Départementale de Sécurité Routière

Sont à désigner : **5 maires**, mais peut se faire représenté(e) par un élu municipal si ne peut y assister

Durée du mandat : 5 ans

Fréquence des réunions : a priori mensuelle, mais peut varier selon les sections.

Rôle de cette instance :

## **Article R411-10 – Code de la Route**

I. - La commission départementale de la sécurité routière est consultée préalablement à toute décision prise en matière :

- 1° D'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur ;
- 2° D'agrément d'exploitation d'un établissement destiné à la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur ;
- 3° D'autorisation d'organisation de manifestations sportives, dans les conditions prévues aux articles [R. 331-11](#) et [R. 331-26](#) du code du sport ;
- 4° D'agrément des gardiens et des installations de fourrière ;
- 5° D'agrément des personnes et des organismes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière.

II. - La commission peut également être consultée sur tout autre sujet relatif à la sécurité routière, tel que :

- la mise en place d'itinéraires de déviation pour les poids lourds ;
- l'harmonisation des limitations de vitesse des véhicules sur les voies ouvertes à la circulation publique.

## **Article R411-11 – Code de la Route**

La commission départementale de la sécurité routière est présidée par le préfet. Elle comprend :

- 1° Des représentants des services de l'Etat ;
- 2° Des élus départementaux désignés par le conseil général ;
- 3° Des élus communaux désignés par l'association des maires du département ou, à défaut, par le préfet ;
- 4° Des représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives ;
- 5° Des représentants des associations d'usagers.

A Paris, les élus visés aux 2° et 3° sont désignés par le conseil de Paris.

## **Article R411-12 – Code de la Route**

Des formations spécialisées peuvent être constituées par le président de la commission départementale de la sécurité routière au sein de cette commission pour exercer chacune des attributions qui lui sont dévolues par le I de [l'article R. 411-10](#).

Elles comprennent au moins un représentant des catégories visées aux 1°, 2°, 3° et 5° de [l'article R. 411-11](#) et au moins trois représentants de la catégorie visée au 4° du même article.

Pour l'exercice des compétences consultatives mentionnées au II de l'article R. 411-10, le président de la commission peut associer à ses travaux des représentants des gestionnaires des voies concernées.

**Désignation AMF 29 :**

<b>Section</b>	<b>Titulaires</b>
<b>Auto-Ecoles</b>	<i>M. Sébastien MIOSSEC Maire de Riec sur Bélon</i>
<b>Manifestations sportives</b>	<b><u>Arrondissements de Brest et Morlaix :</u></b> <i>Mme Marguerite LAMOUR Maire de Ploudalmézeau</i> <b><u>Arrondissements de Châteaulin et Quimper :</u></b> <i>M. Rémi MOAL, Adjoint au Maire de Gouézec</i>
<b>Fourrières</b>	<i>Mme Cécile NAY, Maire de Gouézec</i>
<b>Formation spécifique à la sécurité routière pour les conducteurs responsables d'infractions</b>	<i>M. Patrick BRIEN, 1er Adjoint au Maire de Rosnoën</i>

*Mise à jour : janvier 2018*

# Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels

Sont à désigner : **16 élus**, répartition des sièges :

- **4 maires titulaires**
- **4 maires suppléants**
- **4 représentants des EPCI titulaires**
- **4 représentants des EPCI suppléants**

Principe de la réforme :

« La réforme repose sur le principe suivant : les valeurs locatives seront assises dorénavant sur des valeurs calculées à partir des loyers réellement constatés. Ces loyers seront ensuite mis à jour par l'administration fiscale à partir des nouvelles déclarations déposées par les redevables des impôts locaux. De manière plus précise, chaque local sera rattaché à une catégorie (en fonction de sa nature et de sa destination) ainsi qu'à un secteur d'évaluation représentant un marché locatif homogène au sein de chaque département. Ensuite, des tarifs au mètre carré seront déterminés, dans chaque secteur de rattachement et dans chaque catégorie de locaux, selon un échantillon représentatif des loyers pratiqués. Ces tarifs seront enfin appliqués à la surface pondérée de chaque local.

Cette réforme prévoit, en phase transitoire, un mécanisme de neutralisation des valeurs locatives des locaux professionnels pour garantir la proportion de taxation correspondant à chaque catégorie de locaux avant et après révision. Il s'agit d'éviter que les locaux professionnels pâtissent de la révision par rapport aux autres locaux non encore concernés par la révision. »

## Désignation AMF 29 :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Communes</b>	Mme Annick BARRE Maire de LAZ	Mme Annie LE VAILLANT Maire de PLEYBEN
	M. Bernard PELLETER Maire de MELLAC	M. Sébastien MIOSSEC Maire de RIEC SUR BELON
	Mme Nadine KERSAUDY Maire de CLEDEN-CAP-SIZUN	M. Alain DONNART Maire de PRIMELIN
	M. Henri LE PAPE Maire d'ARGOL	M. Raymond MESSAGER Maire de LANDUDAL
<b>EPCI</b>	Mme Bernadette ABIVEN Vice-Présidente de Brest métropole	M. Renaud SARRABEZOLLES Conseiller de Brest métropole
	M. Georges-Philippe FONTAINE Conseiller communautaire de Quimper Bretagne Occidentale	M. Hervé HERRY Vice-Président de Quimper Bretagne Occidentale
	M. Eric JOUSSEAUME Vice-Président de la C.C. du Pays Bigouden Sud	M. Pascal GOULAOUIC Vice-Président de Communauté Lesneven Côte des Légendes
	M. Guy POULIQUEN Vice-Président de Morlaix Communauté	M. Serge LE PINVIDIC Vice-Président de Morlaix communauté

# Commission Départementale des Impôts Directs Locaux

Sont à désigner : **10 élus**, répartition des sièges :

- **3 maires titulaires**
- **3 maires suppléants**
- **2 représentants des EPCI titulaires**
- **2 représentants des EPCI suppléants**

## Désignation AMF 29 :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Communes	M. Jean-Yves LE GRAND Maire de SAINT-NIC	M. Henri BILLON Maire de LOC-EGUINER
	M. Christian JOLIVET Maire de GUILER SUR GOYEN	M. Pierre OGOR Maire de GUILERS
	M. Bernard TANGUY Maire du FOLGOËT	M. Hervé TRELLU Maire de LANDREVARZEC
EPCI	M. André TALARMIN Président de Pays d'Iroise Communauté	M. Marcel LE GUERN Vice-président de Monts d'Arrée Communauté
	Mme Laure CARAMARO Conseillère communautaire de la C.C. du Pays Fouesnantais	M. Albert LE BERRE Vice-Président de la C.C. du Haut Pays Bigouden

*Mise à jour : juillet 2017*

## Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn

### Désignation AMF 29 :

Nom	Qualité
Mme Claude BELLEC	Conseillère municipale de Brest Conseillère métropolitaine de Brest métropole
M. Eric GUELLEC	Conseiller municipal de Brest Vice-président de Brest métropole
M. Ronan PICHON	Vice-président de Brest métropole
Mme Christine MARGOGNE	Conseillère municipale de Brest Conseillère métropolitaine de Brest métropole
M. Jean-Claude LE TYRANT	Maire de Daoulas
M. Jacques GUILLOU	Maire de Dirinon
M. Louis FAGOT	Maire de Guimiliau
M. Patrick LE HENAFF	Adjoint au Maire d'Irvillac
Mme Viviane BERVAS	Conseillère municipale de Landerneau Présidente du SIDEPA
M. Henri BILLON	Maire de Loc-Eguiner
M. Jérémy PERSON	Conseiller municipal de La Roche Maurice
M. Bernard NICOLAS	Adjoint au Maire de Plougastel-Daoulas
M. Philippe HERAUD	Maire de Plounéventer
M. Yann-Fanch KERNEIS	Conseiller municipal de Plouzané Conseiller délégué à Brest métropole
M. Laurent PERON	Adjoint au Maire du Relecq-Kerhuon
M. Jean-François KERBRAT	Maire de Saint-Sauveur
Mme Pascale BEGOC	Conseillère municipale de Sizun

Mise à jour : 15 mai 2017

## Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bas Léon

### Désignation AMF 29 :

Nom	Qualité
Mme Marguerite LAMOUR	Maire de PLOUDALMEZEAU
M. Guy COLIN	Maire de BRELES
M. André TALARMIN	Maire de PLOUARZEL
M. Raphaël RAPIN	Maire de GUISSENY
M. Prosper QUELLEC	Conseiller municipal de LESNEVEN
Mme Marie-Annick CREAC'H-CADEC	Maire de PLABENNEC
M. Guy TALOC	Maire de TREGLONOU
M. Albert BERGOT	Adjoint au Maire de PLOUGUIN
M. Lucien KEREBEL	Maire de TREBABU
M. Gilles MOUNIER	Maire de SAINT-RENAN
M. Eric PENNEC	Maire de LANHOUARNEAU
M. Jean-René LE GUEN	Maire de TREMAOUEZAN

*Mise à jour : 10 octobre 2014*

# Commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme

Sont à désigner : **12 élus**, répartition des sièges :

- **6 élus titulaires**

- **6 élus suppléants**

Fréquence des réunions : une fois par an sur Quimper

A noter :

- les 6 titulaires doivent impérativement représenter 5 communes différentes
- seuls les élus membres d'un EPCI compétent en matière de SCoT et PLU peuvent figurer sur la liste

## Désignation AMF 29 :

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Claude MORVAN Maire de Hanvec	M. Yves CYRILLE Adjoint au Maire de Hanvec
M. Alain FLOCH Adjoint au Maire de Plouhinec	M. Laurent LE CAIN Adjoint au Maire de Fouesnant
M. Thierry FAYRET Vice-Président de BMO Conseiller municipal de Brest	M. Jean-Luc FICHET, Maire de Lanmeur, Président de Morlaix communauté
M. Roger LE GOFF Maire de Fouesnant, 1 <sup>er</sup> Vice-Président du SYMESCOTO	Mme Annie LE VAILLANT, Maire de Pleyben
M. Vincent GAONAC'H Vice-Président de la C.C. du Pays Bigouden Sud	M. Bruno JULLIEN Vice-Président de la C.C. du Pays Bigouden Sud
M. Michel COTTEN, Maire de Tourc'h, Vice-Président de Concarneau Cornouaille Agglomération	Mme Viviane GODEBERT Maire de Locmaria-Plouzané

*Mise à jour : 31 juillet 2014*

# Commission d'élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Sont à désigner : **18 élus**, répartition des sièges :

- **7 représentants des maires des communes dont la population ne dépasse pas 20 000 habitants**
- **11 représentants des EPCI dont la population ne dépasse pas 60 000 habitants et qui ne remplissent pas les conditions pour se constituer en communauté d'agglomération**

Missions :

La commission fixe chaque année les catégories d'opérations prioritaires et, dans des limites fixées par décret en Conseil d'Etat, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles. Le représentant de l'Etat dans le département arrête chaque année, suivant les catégories et dans les limites fixées par la commission, la liste des opérations à subventionner ainsi que le montant de la subvention de l'Etat qui leur est attribuée. Il porte à la connaissance de la commission la liste des opérations qu'il a retenues. La commission est saisie pour avis des projets dont la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux porte sur un montant supérieur à 150 000 €.

Durée : 6 ans

Désignation AMF 29 :

Représentants des communes	Représentants des EPCI
Annick BARRE, Maire de Laz	Michel CANEVET, Conseiller communautaire de la C.C. du Haut Pays Bigouden
Michel COTTEN, Maire de Tourc'h	Joseph SEITE, Vice-Président de Haut Léon Communauté
Alain FLOCH, Adjoint au Maire de Plouhinec	Albert MOYSAN, Président de la C.C. du Pays de Landivisiau
Marc JEZEQUEL, Maire de Saint-Thonan	François COLLEC, Conseiller communautaire de la CC du Pays de Landerneau-Daoulas
Eric KERCRET, Adjoint au Maire de Châteaulin	Christian TROADEC, Président de Poher Communauté
Bernard LE GALL, Maire de Mahalon	Roger LE GOFF, Président de la C.C. du Pays Fouesnantais
Danielle LE GALL, Adjointe au Maire de Scaër	Daniel MOYSAN, Président de la C.C. de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime
	Jean-Yves CRENN, Vice-Président de Monts d'Arrée Communauté
	Bernard TANGUY, Président de Communauté Lesneven - Côte des Légendes
	Raynald TANTER, Président de la C.C. du Pays Bigouden Sud
	Bernard SALIOU, Président de la C.C. de Haute Cornouaille

## Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Aulne

### Désignation AMF 29 :

Nom	Qualité
Mme Coralie JEZEQUEL	<i>Maire de BOLAZEC</i>
Mme Chantal CLOITRE	<i>Adjointe au Maire de BRENNILIS</i>
M. Jean-Yves GOLHEN	<i>Conseiller municipal de CHATEAULIN</i>
Mme Gaëlle NICOLAS	<i>Maire de CHATEAULIN</i>
M. Christian NICOLAS	<i>Adjoint au Maire de CHATEAUNEUF-DU-FAOU</i>
M. Jean-Pierre GOURMELEN	<i>Adjoint au Maire de CROZON</i>
M. Dominique CONNAN	<i>1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'HUELGOAT</i>
M. Roger LARS	<i>Maire de LANDEVENNEC</i>
M. Alain HAMON	<i>1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de LOQUEFFRET</i>
M. Claude STRULLU	<i>Adjoint au Maire de LOTHEY</i>
M. Paul GLEVAREC	<i>1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de PLEYBEN</i>
M. Michel CARO	<i>Maire de PORT-LAUNAY</i>
Mme Marguerite ANSQUER	<i>Conseillère municipale de SAINT-COULITZ</i>
M. Stéphane L'HELGOUALCH	<i>1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de SAINT-SEGAL</i>

Mise à jour : mai 2018

# Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports-Sanitaires (CODAMUPS – TS)

Sont à désigner : **2 maires titulaires**

Fréquence : 3 réunions par an

Durée du mandat : 5 ans

Mission :

Le CODAMUPS-TS a pour mission de veiller à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population.

Il s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires.

Désignation AMF 29 :

Titulaires
Mme Marguerite LAMOUR <i>Maire de PLOUDALMEZEAU</i>
M. Daniel MOYSAN <i>Maire de CROZON</i>

*Mise à jour : février 2018*

## Comité régional « Trame verte et bleue »

Sont à désigner : **4 élus**, répartition des sièges :

- **2 maires**

- **2 représentants de groupements de communes compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme (C.C. ou C.A.)**

Fréquence et lieu : 1 à 2 réunions /an dont au moins une sur Rennes

Mission : Un comité régional intitulé comité régional « trame verte et bleue » est créé et placé auprès du préfet de région et du président du Conseil régional. Il constitue un lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques, à leur préservation et remise en bon état au sein de la région. Il est également attentif aux initiatives et avancées dans les régions voisines, y compris transfrontalières.

Ce comité est associé à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du schéma régional de cohérence écologique et s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Il veille, en lien avec le comité de bassin Loire-Bretagne, à la prise en compte des éléments pertinents du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne.

### Désignation AMF 29 :

Représentants des communes	Représentants des groupements de communes
M. Pierre OGOR <i>Mairie de Guilers</i>	M. Yann-Fanch KERNEIS <i>Conseiller communautaire Brest métropole</i>
M. Jean-Luc TANNEAU <i>Maire du Guilvinec</i>	M. Henri BILLON <i>Conseiller communautaire C.C. du Pays de Landivisiau</i>

*Mise à jour : 27 janvier 2015*

## Commission du Titre de Séjour du Finistère

Sont à désigner : **2 élus**, répartition des sièges :

- **1 maire titulaire**

- **1 maire ou son adjoint suppléant**

Fréquence : 2 réunions par an sur Quimper

Durée du mandat : 3 ans

Désignation AMF 29 :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marie LE BRET <i>Maire de PONT-AVEN</i>	M. Yann GUEVEL <i>17<sup>e</sup> Adjoint au Maire de BREST</i>

*Mise à jour : 4 mai 2018*

# Commission départementale de la sécurité des transports de fonds

Sont à désigner : **2 maires**

Fréquence : 1 réunion par an sur Quimper

Mission :

La commission départementale est saisie pour avis, dans les cas et selon les modalités prévues par le décret pris en application de l'article L. 613-10 du code de la sécurité intérieure, de certains des aménagements et dispositifs envisagés par les entreprises de transports de fonds et par les personnes faisant appel, de façon habituelle, à de telles entreprises.

Le Préfet peut consulter la commission sur toute question relative à la collecte des fonds ou au transport des fonds, bijoux et métaux précieux et sur toute question portant sur les locaux et automates bancaires.

Désignation AMF 29 :

Titulaires
M. Jean-Marie LEBRET <i>Maire de Pont-Aven</i>
Mme Patricia SALAÜN KERHORNOU <i>Adjointe au Maire de Brest</i>

*Mise à jour : 13 novembre 2014*

## Section départementale de la commission régionale du patrimoine et des sites

A désigner : 1 maire

Fréquence et Lieu : 1 à 2 réunions sur Rennes (durée 1 heure environ)

Mission :

La section départementale de la Commission régionale du patrimoine et des sites est chargée d'examiner les recours déposés à l'encontre des avis conformes des architectes des bâtiments de France.

Désignation AMF 29 :

Titulaire
M. Antoine GABRIELE, <i>Maire de LOCRONAN</i>

*Mise à jour : 17 octobre 2014*

# Commission Départementale d'Aménagement Commercial

## A désigner : 4 élus

- un représentant des maires titulaire *et un représentant suppléant*
- un représentant des intercommunalités titulaire *et un représentant suppléant*

Fréquence et Lieu : fréquence non régulière, approximativement selon le nombre de dossiers, tous les mois ou tous les 2 mois (durée 2 heures environ) à Quimper.

Le dépôt d'un dossier jugé complet engendre la nécessité de réunir la commission.

## **Quorum à respecter**

## Mission :

La commission départementale d'aménagement commercial a pour objet d'autoriser (ou de refuser) les projets d'implantations de surfaces commerciales excédant un certain seuil (Cf. art L752-1 et suivants du code du commerce).

Il s'agit d'une des rares commissions administratives rendant non pas des avis mais des décisions.

Composée très majoritairement d'élus, le représentant de l'Etat ne prend pas part au vote.

A noter : tous les échanges (transmission de dossiers, rapports, convocations, décisions...) se font obligatoirement par LRAR.

A noter : l'art 42 de la loi N°2014-626 du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) dispose que :

« Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux a à g du présent 1°, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger ».

C'est pourquoi selon la préfecture « il paraîtrait hautement souhaitable qu'un remplaçant soit également désigné pour chacun de ces membres, le cumul de mandats maire/président d'EPCI étant fréquent, et le maire de la commune d'implantation du projet examiné ne pouvant siéger, en tout état de cause, en CDAC qu'en cette seule qualité. »

## Désignation AMF 29 :

	Titulaires	Suppléants
<b>Représentants des maires</b>	Marc JEZEQUEL, <i>Maire de Saint-Thonan</i>	Henri LELIAS, <i>Adjoint au Maire de Lannilis</i>
<b>Représentants des intercommunalités</b>	Christian JOLIVET, <i>Vice-Président de la C.C. du Haut Pays Bigouden</i>	Christine ZAMUNER, <i>Vice-Présidente de la C.C. du Pays Bigouden Sud</i>

Mise à jour : 1<sup>er</sup> décembre 2016

# Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)

## A désigner : 6 élus

- un **Président d'EPCI** à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants et président d'EPCI suppléant
  - un **maire** de commune dont la population est comprise entre 3 500 et 30 000 habitants et un maire suppléant
  - un **maire** de commune de moins de 3 500 habitants et un maire suppléant
- Si dépôt d'une liste par l'AMF 29, il n'y aura pas d'élection par correspondance.

Durée du mandat : 6 ans

Fréquence et Lieu : définis lors de l'installation de la conférence.

La conférence est présidée par le Président du Conseil régional de Bretagne.

Délai : Dépôt de la liste **avant le 13 novembre 2014** en préfecture du Finistère

Mission (art L.1111-9-1 du CGCT) :

Dans chaque région, la conférence territoriale de l'action publique est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

La conférence territoriale de l'action publique peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

A noter : sont membres de droit les présidents d'EPCI à fiscalité propre de population supérieure à 30 000 habitants

## Désignation AMF 29 / 2014 :

	Titulaires	Suppléants
<b>Communes de moins de 3 500 habitants</b>	M. Jean-Daniel SIMON, Maire de Porspoder	M. Jean-Luc TANNEAU, Maire du Guilvinec
<b>Communes de population comprise entre 3 500 et 30 000 habitants</b>	M. Gérard DANIELOU, Maire de Cléder	M. Daniel JACQ, Maire de Plouescat
<b>EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants</b>	M. Bernard SALIOU Président de la CC de Haute Cornouaille	M. Pierre PLOUZENNEC Président de la CC du Haut Pays Bigouden

Chaque candidat fait une déclaration mentionnant les nom et prénom(s) de la personne appelée à le remplacer en cas de vacance du siège.

Mise à jour : octobre 2017

# Comité technique départemental de la SAFER Bretagne

**A désigner : 2 élus, maires si possible** (1 titulaire et 1 suppléant)

Fréquence des réunions : 5 à 6 fois par an

Lieu de la réunion : Quimper

Mission :

Sont examinés les projets d'acquisition, par le droit de préemption de la SAFER, et les projets de revente des biens acquis par la SAFER.

**Désignation AMF 29** :

Titulaire	Suppléant
Jacques GOUEROU, <i>Maire de Cast</i>	Guy RANNOU, <i>Maire de Plonévez du Faou</i>

Mise à jour : 28 avril 2016

## Commission consultative des services publics locaux du SDEF

**A désigner : 2 administrateurs AMF 29** (1 titulaire et 1 suppléant)

Fréquence des réunions : 2 à 3 fois par an

Lieu de la réunion : Quimper

Mission :

Notamment en charge d'examiner chaque année le compte-rendu de l'activité établi par ERDF, concessionnaire, et des dossiers de demande de délégation de services publics.

**Désignation AMF 29 :**

Titulaire	Suppléant
M. Claude BELLIN, <i>Maire de Plomodiern</i> <i>Vice-Président AMF 29</i>	M. Didier GOUBIL, <i>Maire de Poullaouen</i> <i>Vice-Président AMF 29</i>

Mise à jour : 16 février 2015

## Commission Locale de l'Eau du SAGE du Scorff

### Désignation AMF 29 :

Nom	Qualité
M. Jean LOMENECH	Maire de REDENE

*Mise à jour : 21 août 2014*

# Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elle, Isole et laïta

## Désignation AMF 29 :

Nom	Qualité
M. Yves ANDRE	<i>Maire de BANNALEC</i>
M. Roger COLAS	<i>Maire de TREMEVEN</i>
M. Jean-Paul LAFITTE	<i>Maire de QUERRIEN</i>
M. Jean-Yves LE GOFF	<i>Maire de SCAËR</i>
M. Bernard PELLETER	<i>Maire de MELLAC</i>

*Mise à jour : 20 novembre 2014*

## Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Odet

### Désignation AMF 29 :

Nom	Qualité
M. Christophe BARRE	<i>Conseiller municipal de LEUHAN</i>
M. Jean-René CORNIC	<i>Adjoint au Maire de LANGOLEN</i>
M. Loïc COUSTANS	<i>Adjoint au Maire d'ELLIANT</i>
Mme Marie-Christine COUSTANS	<i>Conseillère municipale de QUIMPER</i>
M. Pierre-André LE JEUNE	<i>Adjoint au Maire d'ERGUE-GABERIC</i>
M. Alain LE GUELLEC	<i>Maire de QUEMENEVEN</i>
M. Christian LOUSSOUARN	<i>Adjoint au Maire de COMBRIT</i>
M. Roger MAUGUEN	<i>Adjoint au Maire de CAST</i>
M. Raymond MESSAGER	<i>Maire de LANDUDAL</i>
M. Christian RIVIERE	<i>Maire de PLEUVEN</i>

Mise à jour : 27 octobre 2014

# Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Douarnenez

## Désignation AMF 29 :

I

Nom	Qualité
M. Henri CARADEC	<i>Vice-président de Douarnenez Communauté</i>
M. Roland FERZOU	<i>Conseiller communautaire de la CC Presqu'île de Crozon – Aulne maritime</i>
M. Jacques GOUEROU	<i>Maire de CAST Vice-président de la CC Pleyben – Châteaulin - Porzay</i>
M. Bernard IDOT	<i>Conseiller communautaire de la CC Presqu'île de Crozon – Aulne maritime</i>
M. Jean KERIVEL	<i>Maire de POUILLAN-SUR-MER Conseiller communautaire de Douarnenez Communauté</i>
M. Didier PLANTE	<i>Maire de PLOEVEN Conseiller communautaire de la CC Pleyben – Châteaulin - Porzay</i>

Mise à jour : février 2018

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest Cornouaille

### Désignation AMF 29 :

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>
M. Jean-René CARIOU	<i>Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-TROLIMON</i>
M. Christian CORROLLER	<i>Maire de PLONEÏS</i>
M. Benoît LAURIOU	<i>Maire de PONT-CROIX</i>
M. Paul GUEGUEN	<i>Maire de CONFORT-MEILARS</i>
Mme Nadine KERSAUDY	<i>Maire de CLEDEN-CAP-SIZUN</i>
Mme Martine OLIVIER	<i>1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de PLONEOUR-LANVERN</i>
Mme Nathalie POULARD	<i>Adjointe au Maire de PENMARC'H</i>
Mme Anne TINCQ	<i>Conseillère municipale de PONT-L'ABBE</i>
M. Jean-Bernard YANNIC	<i>1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de PLOZEVET</i>
M. Gérard YVE	<i>Conseiller municipal de COMBRIT</i>
Mme Christine ZAMUNER	<i>Maire de LOCTUDY</i>

Mise à jour : février 2018

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon Trégor

### Désignation AMF 29 :

Structure représentée	Nom	Qualité
<i>SIE de Lanmeur</i>	M. Daniel GUEZENNEC	<i>Adjoint au maire de PLOUEZOC'H</i>
<i>SIE du Val de Penn ar Stang</i>	M. André PRIGENT	<i>Président du SIE du Val de Penn ar Stang Conseiller municipal de PLOUGONVEN</i>
<i>SIVOM Morlaix St Martin des Champs</i>	M. Yvon RIOU	<i>Vice-Président du SIVOM Morlaix-St-Martin des Champs Adjoint au Maire de St-Martin des Champs</i>
<i>Communes en régie (Botsorhel, Le Ponthou, Plounéour-Ménez, Lannéanou, Plouégat Moysan, Le Cloître St Thégonnec)</i>	M. Jean-Michel PARCHEMINAL	<i>Maire de PLOUNEOUR-MENEZ</i>
<i>Ville de Morlaix</i>	M. Bernard GUILCHER	<i>Adjoint au Maire de MORLAIX</i>
<i>Communes littorales du Trégor</i>	M. Jean-Yves ARZUR	<i>Conseiller municipal délégué de LOCQUIREC</i>
<i>SIE de la Penzé</i>	M. Yvon POULIQUEN	<i>Membre du comité syndical du SIE de la Penzé Conseiller municipal de SAINT-THEGONNEC</i>
<i>Syndicat Mixte de l'Horn</i>	M. Jean-Guy GUEGUEN	<i>Président du Syndicat Mixte de l'Horn Maire de CARANTEC</i>
<i>SIE de Pont an Ilis C.C. du Pays de Landivisiau</i>	M. Jean JEZEQUEL	<i>Président du SIE de Pont an Ilis Maire de PLOUGOURVEST</i>
<i>SIE de Plouzévédé</i>	M. Michel MORVAN	<i>Président du SIE de Plouzévédé Adjoint au Maire de TREZILIDE</i>
<i>SIE de Plouénan</i>	M. André JEZEQUEL	<i>Président du SIE de Plouénan Adjoint au Maire de SANTEC</i>
<i>Communes littorales de l'Ouest (Plouescat, Plounevez-Lochrist, Cléder, Sibiril) C.C. de la Baie du Kernic</i>	M. Gildas BERNARD	<i>Maire de PLOUNEVEZ-LOCHRIST</i>
<i>Communes littorales (Locquénolé, Roscoff, St-Pol de Léon, Carantec, Ile de Batz) C.C. du Pays Léonard</i>	M. François MOAL	<i>Adjoint au Maire de SAINT-POL DE LEON</i>
<i>Morlaix Communauté</i>	M. Jean-Charles POULIQUEN	<i>Adjoint au Maire de Morlaix Conseiller communautaire de Morlaix Communauté</i>
<i>Commune de Guerlesquin</i>	M. Eric CLOAREC	<i>Conseiller municipal de GUERLESQUIN</i>

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Sud Cornouaille

### Désignation AMF 29 :

Nom	Qualité
M. Roger LE GOFF	<i>Président de la C.C du Pays Fouesnantais</i>
M. Christian RIVIERE	<i>Vice-président de la C.C du Pays Fouesnantais</i>
M. Michel LAHUEC	<i>Vice-président de la C.C du Pays Fouesnantais</i>
M. Sébastien MIOSSEC	<i>Président de Quimperlé Communauté</i>
M. Daniel HANOCQ	<i>Adjoint au Maire de Le Trévoux et membre de la Commission Environnement à Quimperlé Communauté</i>
M. Christophe LE ROUX	<i>Adjoint au Maire de Bannalec et membre de la Commission Environnement à Quimperlé Communauté</i>
M. André FIDELIN	<i>Président de Concarneau Cornouaille Agglomération</i>
M. Guy PAGNARD	<i>Vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération</i>
M. Gérard MARTIN	<i>Conseiller communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération</i>

Mise à jour : 13 juin 2018

# Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA)

**A désigner : 4 représentants d'EPCI (1<sup>ère</sup> désignation AMF 29)**

Fréquence des réunions : 2 fois par an

Lieu de la réunion : Rennes

**Mission :**

Nouvelle instance créée, suite à la signature du Pacte d'avenir en 2013.

« Les EPCI ont vocation à constituer un groupe d'acteurs important dans les débats de cette instance, à l'heure où la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropole (MAPTAM) leur confère un nouvel ensemble de compétences, au titre de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention des Inondations (dite GEMAPI).

C'est à ce titre que nous souhaitons vous solliciter, afin d'identifier avec votre appui, dans la perspective de l'installation de la CBEMA, quatre élus de votre département volontaires pour participer à l'élaboration du Plan Breton de l'Eau, dans le cadre des travaux de la Conférence Bretonne de l'Eau et des milieux Aquatiques. »

**Désignation AMF 29 :**

<b>4 représentants d'EPCI</b>	M. Marcel JAMBOU, <i>Vice-Président de la C.C. du Pays de Quimperlé</i>
	M. Roger LE GOFF, <i>Président de la C.C. Pays Fouesnantais</i>
	M. Yvon LE COUSSE, <i>Vice-Président de Morlaix Communauté</i>
	M. Raymond MESSAGER, <i>Vice-Président de la C.C. du Pays Glazik</i>

Mise à jour : 15 juin 2015

# Commissions consultatives des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics

Sont à désigner : **18 élus**, répartition des sièges :

- **9 élus titulaires**
- **9 élus suppléants**

Fréquence des réunions : 1 à 2 fois par an.

Le SYMEED a déjà désigné des représentants à cette instance :

- Guy PENNEC	- Patrick BRIEN
- Guy COLIN	- Thierry LE GALL
- Pierre-André LE JEUNE	- René PAUGAM
- Jacques FRANCOIS	- Jean JEZEQUEL

(Ne peuvent donc être désignés par l'AMF 29)

Rôle de cette instance :

Le Conseil Départemental a fait le choix de créer une commission commune pour le pilotage du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux d'une part et du plan départemental de prévention et gestion des déchets issus de chantier du bâtiment et des travaux publics, d'autre part.

**Désignation AMF 29 :**

Titulaires	Suppléants
Mme Michelle HELWIG Maire de Melgven, Vice-Présidente de Concarneau Cornouaille Agglomération	Mme Christine PRIGENT Conseillère municipale de Lanmeur Conseillère communautaire de Morlaix Communauté
M. Didier GOUBIL Maire de Poullaouen Vice-Président de Poher Communauté	M. Serge COUTELLER, Adjoint au Maire de Carhaix-Plouguer
M. Gildas GICQUEL Maire de Gouesnac'h	M. Patrick MALAVIALE, Adjoint au Maire de Gouesnac'h
M. Daniel LEAL Adjoint au Maire de Guipavas	M. Ronan TROMEUR, Conseiller municipal de Guipavas
M. Jean-Yves LE GOFF Maire de Scaër	M. Michel GARO, Adjoint au Maire de Scaër
M. Roger LE GOFF Maire de Fouesnant Président de la C.C. du Pays Fouesnantais	Mme Laure CARAMARO, Adjointe au Maire de Fouesnant
Mme Cécile NAY Maire de Gouezec	M. Philippe LE TENIER Maire de Baye
Mme Roselyne FILIPE Vice-Présidente de Brest métropole	M. Eric GUELLEC, Vice-Président de Brest métropole
M. Christian RIVIERE Maire de Pleuven	M. Bernard MERRIEN, Conseiller municipal de La Forêt-Fouesnant

# Conseil d'administration d'Habitat 29

**A désigner : 2 élus**

**Désignation AMF 29 :**

<b>Titulaires</b>
M. Patrick LECLERC Maire de Landerneau Président de la C.C. du Pays de Landerneau-Daoulas
M. Sébastien MIOSSEC Maire de Riec-sur-Bélon Président de la C.C. du Pays de Quimperlé

*Mise à jour : 17 juin 2015*

## Comité Local d'Usagers Qualipref 2.0

**A désigner** : un élu

**Fréquence et lieu des réunions** : une réunion par an en préfecture du Finistère

**Mission** :

Cette nouvelle instance a vocation à examiner et faire toute proposition se rapportant aux indicateurs qui mesurent la qualité de l'accueil des services à l'égard des usagers (accueil téléphonique, accueil physique, échange par courriels, courrier, accès au site internet de la préfecture), à l'analyse des questionnaires de satisfaction soumis aux usagers, aux suggestions et réclamations des usagers, aux courriers et courriels types et autres formulaires qui leur sont adressés.

**Désignation AMF 29** :

Titulaire
M. Michaël QUERNEZ <i>Maire de Quimperlé</i>

*Mise à jour : 28 juillet 2015*

# Conseil académique de l'éducation nationale

**A désigner : 4 élus** (2 titulaires et 2 suppléants) dont représentants de Brest métropole

Fréquence des réunions : 1 fois par an

Lieu de la réunion : Rennes (au rectorat - durée 3/4h)

Mission :

Avis consultatifs pour l'enseignement agricole, maritime, éducation nationale

**Désignation AMF 29 :**

Titulaire
M. Loïc GUEGANTON <i>Maire de Saint-Pabu</i>

*Mise à jour : 5 janvier 2017*

# Conseil académique des Langues Régionales

## A désigner : 1 élu

Fréquence des réunions : 1 fois par an

Lieu de la réunion : Rennes (au rectorat - durée 3/4h)

## Mission :

Le conseil académique des langues régionales veille au statut et à la promotion des langues et cultures régionales dans l'académie, dans toute la diversité de leurs modes d'enseignement et s'attache à favoriser l'ensemble des activités correspondantes.

Le conseil académique des langues régionales participe à la réflexion sur la définition des orientations de la politique académique des langues régionales qui sont arrêtées après consultation des comités techniques paritaires départementaux, comités techniques paritaires académiques, conseils départementaux de l'éducation nationale, conseils académiques de l'éducation nationale. À ce titre, il est consulté sur les conditions du développement de l'enseignement de ces langues et cultures régionales dans le cadre de l'élaboration d'un plan pluriannuel.

Il examine le suivi de cette politique. Il donne son avis sur les moyens propres à garantir la spécificité de l'apprentissage du bilinguisme. Il veille notamment à la cohérence et à la continuité pédagogique des enseignements bilingues dont celui dispensé par la méthode dite de l'immersion.

Il est également consulté sur toute proposition d'implantation des enseignements en langue régionale, notamment sur les projets de création d'écoles ou d'établissements "langues régionales" ou de sections d'enseignement bilingue ainsi que sur les demandes d'intégration dans l'enseignement public des établissements dispensant un tel enseignement. Ces écoles et établissements fonctionnent selon les modalités administratives et statutaires habituelles. Le conseil donne son avis sur l'attribution ou le retrait de la qualité d'école ou d'établissement "langues régionales" qui est prononcée, sans conditions de durée, par arrêté du recteur d'académie concerné.

Son avis est également recueilli sur les actions de formation initiale et continue organisées dans l'académie. Les conditions de mise en œuvre de l'enseignement bilingue dans les établissements de l'éducation nationale sont précisées par arrêté du ministre de l'éducation nationale concerné après avis du conseil supérieur de l'éducation.

## Désignation AMF 29 :

Titulaire
M. Loïc GUEGANTON <i>Maire de Saint-Pabu</i>

*Mise à jour : 5 janvier 2017*

# Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA)

## **A désigner : 2 élus titulaires**

Fréquence des réunions : au moins 2 fois par an

Lieu de la réunion : Quimper

## **Mission :**

Il remplace le COPEC (Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté)  
Ce comité constitue une émanation du conseil départemental de prévention de la délinquance, et trouve son origine dans le plan national de mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme.

Lieu de partage et d'échanges d'informations entre les différents interlocuteurs locaux, le CORA matérialise l'engagement de l'Etat dans le combat contre le racisme et l'antisémitisme. Néanmoins, le comité est amené à traiter de problématiques plus larges en s'engageant dans la lutte contre toute forme de discriminations et en intégrant des actions de promotion des valeurs de la République.

## **Désignation AMF 29 :**

Titulaire
M. Réza SALAMI <i>Adjoint au Maire de Brest</i>
M. Philippe CALVEZ Adjoint au Maire de Quimper

*Mise à jour : 13 octobre 2016*

# Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI)

## A désigner :

- CE : 2 élus titulaires et 2 élus suppléants représentant les communes et EPCI
- CDIAE : 2 élus titulaires et 2 élus suppléants représentant les communes et EPCI

## Fréquence des réunions :

- CE : une fois par an
- CDIAE : une fois par trimestre

Lieu de la réunion : Quimper

## Mission :

Cette instance concourt à la mise en œuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions du Gouvernement en la matière. Elle est compétente en matière d'apprentissage en liaison avec le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle. La CDEI coordonne ses travaux avec ceux des commissions ou conseils placés auprès des collectivités territoriales dans le domaine de l'emploi et de l'insertion. Elle émet, sur les demandes d'agrément, les avis prévus par les dispositions légales.

**La commission emploi**, première formation spécialisée de la CDEI, est appelée à se prononcer sur les aides attribuées aux entreprises au titre du Fonds National de l'Emploi (FNE) mais aussi sur l'agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés.

**Le comité départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)**, seconde formation spécialisée de la CDEI, est compétent pour, d'une part, émettre des avis relatifs aux demandes de conventionnement des employeurs mentionnés à l'article L.5132-2 et aux demandes de concours de fonds départemental d'insertion (FDI), et d'autre part, de déterminer la nature des actions à mener en vue de promouvoir des actions d'insertion par l'activité économique.

## Désignation AMF 29 :

	Titulaires	Suppléants
Commission Emploi	M. Yves ANDRE, Maire de BANNALEC	Mme Marie-France LE COZ, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire de BANNALEC
	Mme Isabelle MELSCOET, Vice-Présidente de Brest métropole	Mme Nadège HAVET, Vice-Présidente de la C.C. du Pays des Abers
Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)	Mme Isabelle MELSCOET, Vice-Présidente de Brest métropole	M. Ronan PICHON, Vice-Président de Brest métropole
	Mme Sonia MARREC, Conseillère municipale de CONCARNEAU	Mme Christine LE ROHELLEC Conseillère municipale de PONT-L'ABBE

Mise à jour : 18 février 2016

# Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)

**A désigner** : un élu

**Lieu des réunions** : Quimper

**Fréquence des réunions** : 2 réunions par an

**Mission** (Article L146-2 du code de l'action sociale et de la famille) :

Le conseil départemental consultatif des personnes handicapées donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local pour assurer la coordination des interventions de tous les partenaires institutionnels ou associatifs, notamment en matière de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle, d'accessibilité, de logement, de transport, d'accès aux aides humaines ou techniques et d'accès au sport, aux loisirs, au tourisme et à la culture.

**Désignation AMF 29** :

Titulaire
Mme Claudie BALCON, <i>Maire de Lesneven</i>

*Mise à jour : 19 février 2016*

# Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS)

**A désigner : 2 élus titulaires et 2 élus suppléants**

**Lieu des réunions** : Rennes

**Fréquence des réunions** : 2 réunions par an

**Mission** (Article L146-2 du code de l'action sociale et de la famille) :

Le conseil départemental consultatif des personnes handicapées donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local pour assurer la coordination des interventions de tous les partenaires institutionnels ou associatifs, notamment en matière de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle, d'accessibilité, de logement, de transport, d'accès aux aides humaines ou techniques et d'accès au sport, aux loisirs, au tourisme et à la culture.

**Désignation DRAC Bretagne** (après consultation AMF 29) :

Titulaires	Suppléant
Mme Annie LONEUX, <i>Adjointe au Maire de Plouégat-Guerrand</i>	Mme Cécile NAY, <i>Maire de Gouézec</i>
M. Marcel QUELLEC ; <i>Adjoint au Maire du Conquet</i>	

*Mise à jour : 31 mai 2016*

# Conseil Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères (CAELVE)

**A désigner** (pour le Finistère) : 1 élu (Désignation ARMB)

**Fréquence et lieu des réunions** : 2 fois par an au rectorat (Rennes)

## **Mission**

Article 8 - La commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères exerce les attributions mentionnées à l'article L. 312-9-2 du code de l'éducation. Elle peut en outre être consultée par le recteur d'académie et émettre des vœux sur toute question relative à l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'académie.

Article 9 - La commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères comprend :

3) Au titre des représentants des collectivités territoriales et des milieux économiques et professionnels :

- deux conseillers régionaux ;
- deux conseillers généraux ;
- deux maires ou conseillers municipaux ou représentants des établissements publics de coopération intercommunale ;
- deux représentants du conseil économique et social de la région.

Article 10 - Les membres de cette commission sont désignés dans les conditions suivantes :

5) Les maires ou conseillers municipaux ou représentants des établissements publics de coopération intercommunale sont désignés par accord entre les associations départementales des maires ou, à défaut, par le collège des maires du département.

Article 11 - La durée du mandat des membres est de trois ans, sauf pour le représentant des lycéens, pour lequel il est de deux ans.

Tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé perd sa qualité de membre de la commission. En cas de décès, de vacance ou d'empêchement définitif, il est procédé au remplacement des membres, pour la durée du mandat en cours, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 10.

Article 12 - La commission sur l'enseignement des langues est réunie au moins deux fois par an. L'ordre du jour des séances de la commission est arrêté par le recteur d'académie, qui la convoque. Elle peut être aussi convoquée sur la demande des deux tiers de ses membres et sur un ordre du jour déterminé. Toute question proposée à la majorité des membres de la commission est ajoutée de droit à l'ordre du jour. À l'initiative du président, peut être invitée à participer aux séances, à titre consultatif, toute personne dont la présence est jugée utile.

(Source : <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENE0501621D.htm> )

**Désignation AMF 29** :

Suppléant
M. Loïc GUEGANTON <i>Maire de SAINT-PABU</i>

Mise à jour : 1<sup>er</sup> février 2017

# Collège départemental du Fonds pour le développement de la vie associative

**A désigner** : 2 maires ou présidents d'EPCI

**Durée du mandat** : le mandat municipal ou communautaire

**Fréquence et lieu des réunions** : 1 fois par an (Quimper)

## **Mission**

Le collège départemental rend un avis sur d'éventuels enjeux pour le secteur associatif spécifiques à son département, à accompagner plus particulièrement au regard du secteur associatif dans le territoire. Cet avis est susceptible d'influencer la note d'orientation départementale relative au financement global de l'activité d'une association ou de la mise en œuvre de nouveaux projets ou activités. Il tient compte de ceux identifiés par la commission régionale. Le collège émet également un avis sur les propositions de financement portant sur le financement global de l'activité d'une association ou la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a créés dans le cadre du développement de nouveaux services, qui relèvent de son ressort territorial.

**Désignation AMF 29** :

Titulaires
M. Dominique CAP <i>Maire de PLOUGASTEL-DAOULAS</i> <i>Vice-Président de Brest métropole</i>
M. Roger LARS Maire de LANDEVENNEC Vice-Président de la CC Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

*Mise à jour : juillet 2018*

# Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

**A désigner** : un(e) élu(e) représentant les collectivités territoriales et EPCI

**Durée du mandat** : 3 ans (renouvelable)

**Fréquence et lieu des réunions** : au moins une réunion par an à Quimper

## **Mission**

- Favoriser la cohérence et le développement des politiques de protection et d'assistance en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle menées dans le département
- Rendre un avis sur les demandes qui lui sont soumises de mise en place et de renouvellement des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.

**Désignation AMF 29** :

Titulaire
Mme Laurence CLAISSE Maire de LANDIVISIAU Vice-Présidente de la CC du Pays de Landivisiau

Mise à jour : novembre 2017

## Commission locale des Taxis/VTC dite « T3P »

**A désigner** : deux élus (1 titulaire et 1 suppléant) représentants les collectivités territoriales

**Durée du mandat** : 3 ans (renouvelable)

**Fréquence et lieu des réunions** : au moins fois par an à Brest

### **Mission**

La commission locale des transports publics particuliers de personnes établit chaque année un rapport rendant compte de son activité et de l'évolution du secteur des transports publics particuliers de personnes dans le périmètre de son ressort géographique. Ce rapport peut aborder les points suivants :

- 1° La satisfaction, sur les plans quantitatif et qualitatif, de la demande de transports publics particuliers de personnes en complémentarité, le cas échéant, avec les transports publics collectifs ;
- 2° L'économie et l'état de l'offre du secteur, notamment en prenant en compte l'impact des transports exécutés par une entreprise de taxi ayant conclu une convention avec un organisme local d'assurance maladie conformément à l'article L. 322-5 du code de la sécurité sociale ;
- 3° Les offres de formation des conducteurs et les statistiques d'accès aux professions de conducteurs ;
- 4° Le respect de la réglementation sectorielle ;
- 5° La représentativité des différents organismes représentant les professionnels au sens des articles L. 2121-1 et L. 2151-1 du code du travail.

Il peut faire état de toute recommandation relative au secteur.

Ce rapport est transmis à l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

### **Désignation AMF 29** :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Pierre-Yves BIGER <i>Adjoint au Maire de PLUGUFFAN</i>	M. Daniel FERELLOC <i>Adjoint au Maire de Guilers</i>

*Mise à jour : septembre 2017*

# Conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (CDJSVA)

**A désigner : deux élus (1 titulaire et 1 suppléant) représentant les collectivités territoriales**

## **Mission**

Le conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative concourt à la mise en oeuvre, dans le département, des politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, aux loisirs et vacances des mineurs ainsi qu'aux sports et à la vie associative.

Le conseil est notamment compétent pour donner un avis sur les demandes d'agrément départemental présentées par les associations, fédérations ou unions d'associations dans les conditions prévues par le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 susvisé.

Il émet les avis prévus aux articles L. 227-10 et L. 227-11 du code de l'action sociale et des familles et à l'article L. 212-13 du code du sport.

Le conseil émet un avis et fait des propositions sur toutes les autres questions qui lui sont soumises par son président. Il peut en outre réaliser des études et faire des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social ou culturel intéressant directement les jeunes.

Il participe à l'accompagnement, au suivi, à la coordination et à l'évaluation des politiques territoriales menées dans son champ de compétence.

## **Désignation AMF 29 :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Patrick APPERE <i>Adjoint au Maire de BREST</i>	M. Philippe CALVEZ <i>Adjoint au Maire de QUIMPER</i>

*Mise à jour : décembre 2017*

# Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics

**A désigner** : deux maires (1 titulaire et 1 suppléant)

**Fréquence des réunions** : au moins une réunion par an en formation plénière

**Durée du mandat** : 3 ans

**Mission** :

Commission chargée de proposer au représentant de l'Etat dans le département et au président du Conseil départemental les dispositions de nature à améliorer l'organisation et la présence sur le territoire des services publics qui relèvent de la compétence respective de l'Etat et du Département.

**Désignation AMF 29** :

Titulaire	Suppléant
Mme Gaëlle NICOLAS <i>Maire de Châteaulin</i>	M. Hervé TRELLU <i>Maire de Landrévarzec</i>

*Mise à jour : février 2018*

## Comité directeur de l'Association des maires de France (AMF)

**Fréquence et lieu des réunions** : 2 réunions par an à l'AMF - Paris

**Mission :**

Le Bureau de l'AMF est assisté des avis du Comité directeur, élu par l'Assemblée générale, dont sont membres de droit les présidents des 103 associations départementales de maires.

**Désignation :**

Titulaires
M. Dominique CAP <i>Président de l'AMF 29</i> <i>Maire de Plougastel-Daoulas</i>

*Mise à jour : novembre 2017*

# COMMISSIONS NATIONALES PERMANENTES AMF

Liste des commissions permanentes de l'AMF où des élus finistériens siègent :

Commissions permanentes	Membres
Communes et territoires ruraux	Mme Nadine KERSAUDY <i>Secrétaire Adjointe AMF 29</i> <i>Maire de Cléden-Cap-Sizun</i>
Education	Rapporteur : Mme Agnès LE BRUN <i>Vice-Présidente AMF et AMF 29</i> <i>Maire de Morlaix</i>
Environnement et Développement durable	M. Didier GOUBIL <i>Vice-Président AMF 29</i> <i>Maire de Poullaouen</i>
Europe	M. Loïc GUEGANTON <i>Secrétaire AMF 29</i> <i>Maire de Saint-Pabu</i>
Fonction publique territoriale et ressources humaines	Mme Emmanuelle RASSENEUR <i>Administratrice AMF 29</i> <i>Maire de Gourlizon</i>
Finances et fiscalité locales	M. Sébastien MIOSSEC <i>Administrateur AMF 29</i> <i>Maire de Riec-sur-Bélon / Président de Quimperlé Communauté</i>
Intercommunalité	Mme Agnès LE BRUN <i>Vice-Présidente AMF et AMF 29</i> <i>Maire de Morlaix</i>

Mise à jour : février 2015

# LES GROUPES DE TRAVAIL AMF

## **Commande publique**

Maire référent :  
M. Pierre LE GOFF, Maire de Guimaëc

## **Déchets**

Co-président :  
Roger LE GOFF, maire de Fouesnant, président de la Communauté de communes du Pays fouesnantais

## **Laïcité :**

Membre :  
Mme Agnès LE BRUN, Vice-Présidente AMF et AMF 29, Maire de Morlaix

## **Littoral**

Co-président :  
M. Dominique CAP, Président de l'AMF 29, Maire de Plougastel-Daoulas

*Mise à jour : 2017*